Sabella en liquidation judiciaire après le rachat des actifs par Entech

Le 19 janvier 2024 à 16h03

La société Sabella a été placée en liquidation judiciaire par le tribunal de commerce de Quimper, ce vendredi 19 janvier. Elle a conçu et exploité une hydrolienne actuellement immergée au large d'Ouessant.

L'hydrolienne Sabella D 10 actuellement en production au large d'Ouessant. (Archives Le Télégramme)

Placée en redressement judiciaire en octobre 2023, la société innovante Sabella, conceptrice et exploitante d'une hydrolienne opérationnelle au large d'Ouessant, s'était donnée six mois pour sortir la tête de l'eau.

Entech en avait racheté les actifs et repris le personnel en décembre 2023 : le dirigeant co-fondateur de la société spécialisée dans les solutions de stockage et de conversion électrique a souhaité ne pas laisser partir une somme significative de 81 brevets à l'étranger tout en élargissant de façon cohérente le spectre de développement dans le domaine des énergies marines renouvelables. Sabella disposait d'une ressource en océanographie et physique des fluides.

Son hydrolienne est pourtant opérationnelle

Cet achat partiel avait donc été validé par les juges quimpérois, laissant la possibilité à Sabella de poursuivre une partie de son activité. Et de trouver, dans le délai imparti, d'éventuels partenaires pour commercialiser le modèle de son hydrolienne. Mais dans des conditions rendant la voie de sortie très étroite. Benoît Bazire, président du conseil d'administration de Sabella, restait cependant convaincu du potentiel de la turbine sous-marine de nouveau pleinement opérationnelle depuis avril 2022, par 55 m de fond, entre Ouessant et le continent. Première à être raccordée à un réseau électrique terrestre en France, l'hydrolienne de Sabella, qui « peut délivrer jusqu'à un 1 MW », distribue 250 kW pour satisfaire 75 % à 80 % des besoins électriques de l'île d'Ouessant (850 personnes).

Ce qui restait de la société Sabella a été placé en liquidation judiciaire, ce vendredi 19 janvier, par le tribunal de commerce de Quimper. Qui va gérer l'exploitation de l'hydrolienne, au lendemain de cette décision. Sachant que les opérations nécessaires à un éventuel retour en cale sèche pèseraient entre 800 000 € et 1 M€.

UPPM revue de presse